

Colloque du 20 septembre 2023

# Le choix des sanctions

---

Emmanuel Netter,  
professeur de droit privé

**Université**

de Strasbourg





Introduction : punir, c'est communiquer



# Les amendes

Une sanction en apparence très encadrée :

- Nature du manquement
- Attitude du responsable
- Conséquences
- Caractère lucratif

Une pratique en réalité très nuancée :

- [Sergic](#), 2019
- [Carrefour](#), 2020
- [Accor](#), 2022



# La publicité des sanctions : toucher qui ?



[MES DÉMARCHES](#) | [THÉMATIQUES](#) | [TECHNOLOGIES](#) | [TEXTES OFFICIELS](#) | [LA CNIL](#) | 

 > *Publicité personnalisée : CRITEO sanctionné d'une amende de 40 millions d'euros*

## **Publicité personnalisée : CRITEO sanctionné d'une amende de 40 millions d'euros**

*22 juin 2023*

# La cessation de l'illicite

---

- Mesure provisoire ou définitive ?
- Traitement principal ou accessoire ?
- Un "traitement" : c'est-à-dire ?
- Une arme atomique ?

